

30 millions d'euros débloqués pour la cybersécurité des PME-ETI



© 2022 Les Echos Publishing

Pour aider les petites et moyennes entreprises à mieux se prémunir contre les attaques informatiques auxquelles certaines ne survivent pas, le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications en matière de cybersécurité révèle que le gouvernement veut consacrer une enveloppe de 30 M€ pour mettre en place plusieurs dispositifs, principalement en direction des PME et ETI. Il est question notamment d'un « bouclier cyber » qui pourrait être déployé en 2023 auprès de 750 sociétés, employant de quelques dizaines à plusieurs centaines de salariés.

Des investissements pour lutter contre les cyberattaques

Concrètement, cette contribution de l'État devrait les aider dans leurs investissements pour lutter contre les cyberattaques à travers de l'audit, du conseil et de la formation. Un filtre « anti-arnaque » devrait également voir le jour mi-2023 en version bêta, pour avertir les internautes du risque associé à une adresse internet. Et un « cyberscore » devrait être mis en place fin 2023, inspiré du Nutri-Score sur les aliments. Parallèlement à ces mesures, les collectivités et organismes publics (mairies, hôpitaux...) devraient également

bénéficiaire d'un nouveau soutien à travers notamment le prolongement du programme de sécurisation.

Ces mesures s'inscrivent dans le plan cybersécurité annoncé par Emmanuel Macron en 2021. Un plan doté d'un budget global d'1 milliard d'euros.

© 2022 Les Echos Publishing